

Les défis d'un nouveau profil du Conseil diocésain de pastorale

Depuis novembre dernier, c'est-à-dire lors du dernier conseil diocésain de pastorale, une réflexion a été amorcée et s'est poursuivie lors d'un certain nombre de conseils épiscopaux, certains avec cures et les responsables des services diocésains, pour savoir quel profil pourrait avoir les prochains conseils de pastorale et leurs modalités de fonctionnement.

Ces temps d'échanges et de débats, ont fait ressortir trois convictions...

1- Il ressort qu'une grande majorité de personnes consultées souhaite que le Conseil diocésain de pastorale reste **une grande assemblée** : entre 120 et 150 personnes. Les raisons de ce choix sont multiples : c'est une bonne échelle, jauge ou un bon thermomètre pour mesurer l'ambiance du diocèse. Ce nombre est aussi un facteur d'union et de communion de l'Église diocésaine. Cette assemblée dans sa représentativité des sensibilités de terrain sera de type synodal. Enfin, une large participation pourra éviter l'amenuisement du groupe au fil du temps. Une question reste sans réponse : faut-il lui donner un autre nom ?

2- Au sujet de sa composition, cette assemblée est **essentiellement constituée de laïcs**. Ceci afin de représenter la diversité des chrétiens. Nous proposons qu'elle soit composée 70 % de chrétiens déjà bien impliqués et de **30 % de nouveaux ou recommençants** (confirmés, néophytes, personnes ayant suivi les parcours Alpha, etc.). Il est souhaitable que toutes ces personnes soient prêtes s'engager pour un mandat de trois ans.

Nous pensons que pour la composition, c'est en doyenné que se feront la réflexion et l'appel des personnes :

- Doyenné de l'agglomération de Chambéry : 30
- Doyenné d'Aix-les-Bains : 20
- Doyenné de l'Avant Pays Savoyard : 10
- Doyenné de la Combe de Savoie : 10
- Doyenné de Maurienne : 15
- Doyenné d'Albertville : 15
- Doyenné de Moûtiers : 10
- Doyenné de Haute-Tarentaise : 10

À la représentativité du terrain s'ajouteront les diverses responsabilités pastorales diocésaines :

- Conseil épiscopal élargi : 10
- Services diocésains : 12
- Mouvements : 8 (c'est le Demaf qui voit en réunion des mouvements qui vont au CDP).

3- Un rythme de rencontre deux fois par an : la première aurait lieu en soirée le vendredi 13 novembre et permettrait de lancer la nouvelle façon de faire ; avec une deuxième réunion en 2016. Du fait d'avoir de nouvelles personnes, hors de nos circuits habituels, il nous faut repenser les jours et heures de rencontre : certains, plus jeunes, seront professionnellement en activité. Nous pouvons penser au samedi, de 10 heures à 16 heures par exemple, ou au vendredi soir de 18 heures à 22 heures. Enfin, il nous faudra tenir compte des autres dates de rassemblements diocésains, afin d'équilibrer au mieux les agendas.

« Toute cette réflexion a confirmé l'importance du conseil diocésain de pastorale. Il nous permettra d'assumer les nouveaux défis pastoraux avec un regard renouvelé et une attention Aux personnes plus éloignées de notre communauté diocésaine. C'est une véritable chance. »

P. Michel Euler
Vicaire général